

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

Arrêté portant permis de stationnement (travaux)
N° T64/2025

Le Maire de la ville de Corneilla-del-Vercol

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame SEMIS Rose en date du 27 mai 2025, qui souhaite effectuer des travaux de rénovation en occupant temporairement le domaine public au droit de l'immeuble situé 2, Rue des Albères, côté Avenue de la Mer ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1 – Le vendredi 30 mai 2025, de 8h00 à 14h00, Madame SEMIS Rose est autorisée à déposer du matériel de construction, **Avenue de la Mer** au droit de l'immeuble cadastré AH 246, situé 2 Rue des Albères.

Article 2 - Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

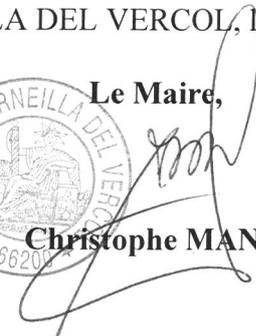
- stationnement : réservation d'un emplacement de stationnement, Avenue de la Mer ;
- circulation : la circulation sera déviée par rétrécissement de la chaussée au droit de la parcelle ;

Article 3 - La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ELNE et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

Fait à CORNEILLA DEL VERCOL, le 27 mai 2025

Le Maire,

Christophe MANAS